

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat Général

Paris, le 10 NOV. 2011

Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique
Département de la sécurité nucléaire

La ministre

à

Nos réf.: SDSIE/DSN/EB/11/ **N° 0 26 19**

Monsieur le directeur
de la supervision des transports
TN International

Affaire suivie par : Émilie BOIVIN
emilie.boivin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 77 01 – Portable 06 07 62 29 09
Courriel : sn.sdsie.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Autorisation d'exécution de transport.
Réf. : DAE du transporteur : VG98-108-SH12 rév.4.

Par le document cité en référence, vous avez sollicité un accord d'exécution pour un transport de matières nucléaires classées en catégorie II irradiée.

Après analyse de votre dossier, je vous informe que ce transport est autorisé.

Pour la ministre et par délégation,
le chef du département de la sécurité nucléaire



Colonel Christian RIAC